

# AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC**, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham, statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 1078, Rang 11, correspondant au lot 5 773 903 du cadastre du Québec :**

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

Implantation d'un bâtiment accessoire détaché.

- Autoriser qu'un bâtiment accessoire détaché (garage) soit relié au bâtiment principal (résidence) par une marquise commune et que ledit bâtiment accessoire détaché (garage) soit implanté à 1,2 mètre d'un bâtiment principal, au lieu de 3 mètres, tel que prescrit au règlement de zonage 2024-03-986.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 2 octobre 2025, à 16 h :
  - par la poste au 893, rue Moreau Wickham (Québec) J0C 1S0;
  - par courriel à : [dq@wickham.ca](mailto:dq@wickham.ca).
- En personne, lors de la séance du conseil municipal.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

**DONNÉ À WICKHAM CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.**

Catherine Pepin  
Directrice générale et greffière-trésorière